

## De la Cuma intégrale à l'assolement en commun : Comment gagner en compétitivité ?

Assolement en commun, cuma intégrale, ces modes d'organisation font gagner du temps et de l'argent tout en réduisant les charges de mécanisations. Quel agriculteur ne s'est jamais intéressé de près ou de loin aux organisations permettant de mieux valoriser le fruit de son travail. La Cuma en est souvent l'initiatrice, elle permet de mettre en place une organisation de groupe performante et d'accéder petit à petit à des organisations de chantiers complets. La suite logique du groupe réside dans la mise en commun des terres, acte profondément psychologique, qui passe par une réflexion de groupe approfondie.

### Pourquoi réaliser un assolement collectif ?

Différentes motivations apparaissent, la première est souvent d'ordre économique.

En effet, la mutualisation permet de rationaliser les moyens de production ce qui améliore la performance des systèmes et permet de gagner en productivité.

Ces gains s'expriment à la fois sur le capital (optimisation du parc matériel, économie d'échelle sur les charges d'intrants) ainsi que sur le travail (valorisation de la main d'oeuvre disponible, mutualisation des compétences, spécialisation des tâches).

### Les objectifs recherchés

- Sécuriser les systèmes : vis à vis des risques professionnels par l'entraide des chefs d'entreprise et des salariés du groupe (accident, maladie) ou des risques économiques (volatilité des marchés).

- Améliorer la qualité de vie : aménagement des horaires, entraide, congés, délégation des travaux.

- Dégager du temps disponible pour d'autres activités professionnelles ou extra-professionnelles.

- Bénéficier d'une dynamique d'innovation (techniques culturales simplifiées, productions spécialisées,

vente directe, stockage, transformation...)

Ces objectifs ne peuvent se réaliser sans le facteur humain. Le passage d'une situation individuelle vers celle de membre d'un groupe implique des changements importants dans la façon dont chacun va vivre son métier au quotidien.

Cela exige des associés d'avoir un esprit ouvert pour accepter les décisions du groupe, le partage des pouvoirs, la gestion des désaccords ou conflits.

### Un montage juridique complexe mais garant de la solidité du groupe

La mise en commun des facteurs de production nécessite de mettre en place des sociétés garantissant le bon pilotage de l'ensemble.

Le dispositif doit être le plus léger

possible tout en donnant un cadre précis afin de prévoir l'évolution des exploitations individuelles et les modalités de sortie (condition du départ d'un des associés par exemple).

### Différents type de société

#### Une société de base :

✓ La société en participation : garantit l'autonomie juridique de chaque exploitation

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ouvert l'assolement en commun à tous les agriculteurs, installés en individuel ou en société.

Cette loi permet la mise à disposition du foncier dans une société «allégée», appelée société en participation.

#### Des sociétés supplémentaires :

✓ La CUMA pour le matériel  
Elle garantit un régime fiscal avantageux, bénéficie des financements

bonifiés, d'un cadre juridique sécurisé et l'utilisation de la déduction fiscale pour investissement dans le cadre d'achat de parts sociales

✓ Le groupement d'employeurs permettant l'emploi de salariés en commun

✓ Des sociétés de forme commerciale du type SARL (société à responsabilité limitée) ou SNC (société en non collectif) pour réaliser des achats d'intrants et la vente des récoltes

✓ De groupements d'intérêt économique (GIE) pour réaliser également des achats d'intrants et la vente des récoltes

### Quels sont les gains économique ?

D'après une étude du service économique d'Arvalis, l'assolement en commun permet des économies de l'ordre de 100 euros/ha avec de fortes variations selon les tailles de groupes

et les situations initiales des exploitations.

L'échantillon analysé par Arvalis était situé dans le centre de la France.

### Trois indicateurs d'efficacité du parc matériel

- La puissance disponible avec le ratio Puissance/hectare. Ce critère peut passer de plus de 3cv/ha en individuel à moins de 1cv/ha en mécanisation collective.

- Le temps de travail à l'hectare avec l'emploi de matériel plus performant associé aux techniques cul-

turales simplifiées.

- L'investissement en matériel mesuré par la valeur à neuf (IVAN) en euros/ha.

Cette indice situé en général entre 1500 € et 2500 €/ha et s'élève à moins de 1000 €/ha pour certains assolements en commun.

### Comment répartir le résultat ? Objectif : rémunérer son travail

La répartition du résultat entre les associés peut se faire au prorata de la surface engagée, indépendamment de la qualité des terres. Cependant,

chaque groupe fixe les règles de redistribution, des pondérations peuvent être introduites avec les rendements ou les marges brutes historiques.

### Points fondamentaux de l'assolement en commun

#### ✓ Intérêts de l'assolement en commun

- Gains de productivité
- Sécurisation des systèmes de production
- Expérience humaine enrichissante

- Conservation de l'identité juridique de chacune des exploitations et du patrimoine individuel

#### ✓ Limites de l'assolement en commun

- Gestion commune nécessitant de

construire des règles d'organisation rigoureuses

- Imposer un engagement des membres du groupe dans la durée
- Montage juridique à construire
- Déclaration PAC individuelle (au 01/01/2008).

### Témoignage d'agriculteurs

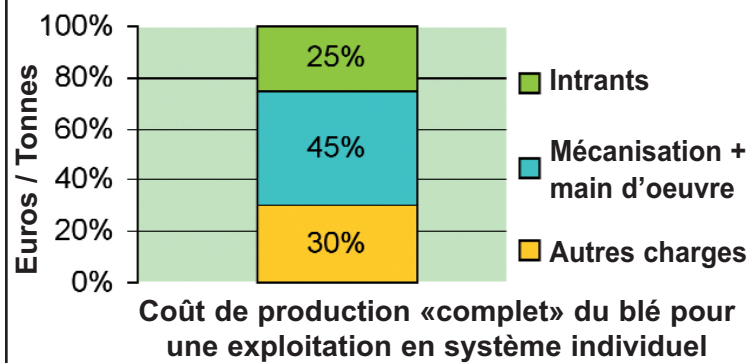
Groupe COLVER – 11 exploitations - 1400 ha en assolement en commun depuis 1994

«Je ne connais pas d'exemple type d'assolement en commun.

Chaque groupe se bâtit en mettant en place les structures relevant de sa propre logique. En ce qui nous concerne, nous avons déjà un long passé de réflexion commune dans

le cadre d'un ceta et de travail en commun avec la Cuma ; nous nous sommes choisis librement en définissant un projet commun qui nous ressemblait».

### Les charges de mécanisation : un poste essentiel pour améliorer les performances économiques et la compétitivité de l'exploitation



### Réflexion en cours également dans le Gers

C'est du côté de La Romieu qu'un projet est engagé sur la mutualisation des facteurs de production. Fort du succès de la cuma intégrale et de la mise en place d'un stockage en commun, le groupe se dirige actuellement sur la mise en commun des terres.

Ce groupe dynamique pense mettre en place cette organisation pour la campagne de semis de blé 2010.

## Congrès National des Cuma à Toulouse

### Visite Gersoise à la Cuma de Bégué à Miradoux avec des élus départementaux

C'est une trentaine de congressistes qui ont pris le bus le jeudi 10 juin pour aller à la rencontre de la cuma de Bégué à Miradoux.

Originaire de toute la France, les participants ont tout d'abord admirés les paysages Gersois à l'aide des commentaires du Président Gersoïis Alain Dostes, avant d'être accueillis par Francis Laffont Président de la Cuma de Bégué.

Après un discours de bienvenue, les visiteurs ont pu voir tout le matériel de la cuma exposé à l'extérieur du hangar.

Ensuite, repas gascon avec des productions locales et place au débat avec l'installation des jeunes en cuma intégrale et l'assolement en commun.

L'installation favorisée par la cuma ? Incontournable pour Jérémy Chassan, tout droit débarqué d'une autre région Française, ce jeune reprend une exploitation céréalière en hors cadre familial et cuma intégrale. La cuma lui permet de travailler avec pour simple investissement une voiture et un ordinateur ! Avantage supplémentaire la première an-



née d'installation, tout le matériel est facturé 1 euro de l'heure ou de l'hectare avec un plafond de 7000 euros. Autre exemple dans la cuma voisine de Gimbrède, qui laisse la possibilité au jeune de ne pas s'engager sur le matériel la première année d'installation, cela favori-

se l'adaptation du jeune agriculteur au groupe. De plus, la Cuma effectue une réduction de 40 % sur la facture du jeune agriculteur.

Les congressistes ont pu apprécier la convivialité et les idées des Cuma gersoises pour peut être les transposer dans leur région.



Pour plus d'information, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Fédération des CUMA du Gers au 05.62.61.79.20

